



CONSEIL MUNICIPAL  
CE 4 novembre 2014

PROCÈS-VERBAL d'une séance régulière du conseil municipal de la Ville de Duparquet tenue à la salle du conseil de la Ville de Duparquet, le 4 novembre 2014 à 19h00.

Présents :	M. Gilbert Rivard	Maire
	M. Alain Letarte	Conseiller no.1
	M. Sylvain Audet	Conseiller no.2
	M. Jean-Pierre Julien	Conseiller no.3
	Mme Sylvie Lafortune	Conseillère no.5
	Mme Solange Gamache	Conseillère no.6

Monsieur le maire Gilbert Rivard préside la séance tandis que madame Lise Boucher agit comme secrétaire.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le quorum étant satisfait, monsieur le maire déclare l'ouverture de la séance à 19h00.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**

**Rés.409-2014**

Sur proposition de monsieur le conseiller Jean-Pierre Julien , secondé par monsieur le conseiller Alain Letarte, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour présenté ci-après :



**VILLE DE DUPARQUET  
ORDRE DU JOUR  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
Salle du conseil - Hôtel de Ville de Duparquet  
Mardi le 4 novembre 2014 à 19 h 00**

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

3.1 Séance régulière du 1<sup>er</sup> octobre 2014

**4. CORRESPONDANCE**

- 4.1 Palmarolle : comité inter municipal de gestion des déchets – marge de crédit
- 4.2 Avis de demandes relatives à un permis ou à une licence
- 4.3 Chambre de commerce : plan d'urbanisme
- 4.4 Communiqué MRC-AO : Performance au programme ICI ON RECYCLE
- 4.5 SHQ : déficit d'exploitation

**5. FINANCES**

- 5.1 Approbation de la liste des comptes du mois d'octobre 2014 : (85 701,05 \$)
- 5.2 Refinancement et financement
- 5.3 Radiation de créances

## **6. AFFAIRES COURANTES**

- 6.1 Aide à l'amélioration du réseau municipal – fin des travaux
- 6.2 Séances régulières du conseil municipal 2015
- 6.3 Position : Mouvement appréhendé de centralisation vers Québec
- 6.4 Soutien service local de la poste
- 6.5 Nomination membre du c.a. pour les logements subventionnés SHQ
- 6.6 Demande de permis pour terminer les travaux bâtiment accessoire

## **7. RÈGLEMENTS**

- 7.1 Avis de motion d'un règlement ayant pour objet d'établir le budget de l'année financière 2015, de fixer le taux de la taxe foncière et les modalités de paiement des taxes foncières et des compensations;
- 7.2 Avis de motion d'un règlement fixant le coût de la taxe de la cueillette des matières résiduelles;
- 7.3 Avis de motion d'un règlement fixant le coût de la taxe de fonctionnement de l'assainissement des eaux usées;
- 7.4 Avis de motion d'un règlement fixant le coût de la tarification de la police;
- 7.5 Avis de motion d'un règlement fixant le coût de la tarification du service de sécurité incendie;
- 7.6 Avis de motion d'un projet de règlement fixant le coût de la taxe d'eau potable;
- 7.7 Avis de motion d'un projet de règlement fixant le coût de la taxe pour l'éclairage;
- 7.8 Avis de motion d'un projet de règlement fixant le coût de la taxe pour le financement de l'avenue du Boisé;
- 7.9 Avis de motion d'un règlement décrétant l'annexion d'une partie du territoire de Rapide-Danseur à Duparquet;

## **8. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL**

## **9. PAROLE AU PUBLIC**

## **10. LEVÉE DE LA SÉANCE**

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**Rés.410-2014**

#### **3.1 SÉANCE RÉGULIÈRE DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2014**

Les conseillers et conseillères de la Ville ayant reçu copie du procès-verbal en ont dispensé la lecture et, sur proposition de madame la conseillère Sylvie Lafortune, secondé par madame la conseillère Solange Gamache, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 1<sup>er</sup> octobre 2014.

### **4. CORRESPONDANCE**

#### **4.1 COMITÉ INTER MUNICIPAL DE GESTION DES DÉCHETS – MARGE DE CRÉDIT**

La Ville de Duparquet est en copie conforme d'une lettre adressée à madame Katy Rivard, comptable pour le comité inter municipal de gestion des déchets à l'effet qu'il y a un solde au compte de banque ainsi qu'un solde à rembourser à la marge de crédit. C'est-à-dire que le montant net pourrait être éventuellement réparti entre les 7 municipalités membres dudit comité.

#### **4.2 AVIS DE DEMANDES RELATIVES À UN PERMIS OU À UNE LICENCE**

Deux avis en provenance de la Régie des alcools, des courses et des jeux sont parvenus à la secrétaire-trésorière de la Ville. Les commerces concernés par une demande de permis d'alcool sont le Club de Golf de Duparquet ainsi que le Resto sentier des neiges.

#### 4.3 CHAMBRE DE COMMERCE : PLAN D'URBANISME

La Chambre de commerce adresse une lettre à la Ville pour donner un avis quant à la grandeur des terrains commerciaux à Duparquet. En ce sens, la Chambre de commerce demande d'apporter les changements au schéma d'aménagement. Une discussion s'ensuit et pour que la Ville puisse apporter un changement à ce niveau, le promoteur doit adresser à la Ville un dossier dans lequel on doit faire la preuve du besoin; ce dossier sera acheminé à une autre instance.

#### 4.4 COMMUNIQUÉ MRC-AO : PERFORMANCE AU PROGRAMME ICI ON RECYCLE

La Ville a reçu un communiqué à l'effet que la MRC-AO s'est vu décerner la plus haute distinction au programme ICI ON RECYCLE!, soit l'attestation niveau 3 – Performance.

#### 4.5 SHQ : DÉFICIT D'OPÉRATION

La Ville est en copie conforme du rapport de la SHQ sur les états financiers 2013 dans lequel le calcul de la contribution de la Ville sera à la hauteur de 4 500\$ pour éponger le déficit 2013. Dossier à suivre.

### 5. FINANCES

Rés.411-2014

#### 5.1 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES DU MOIS DE OCTOBRE 2014 : (85 701,05 \$)

Proposé par madame la conseillère Sylvie Lafortune, secondé par madame la conseillère Solange Gamache et unanimement résolu que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés. Le montant des comptes à payer pour ce mois est 85 701,05 \$.

## COMPTES À PAYER EN OCTOBRE

FOURNISSEUR	DESCRIPTION	MONTANT
Alain Gagné	Rue Principale / Sable	9 179,32 \$
Alain Gagné	Niveleuse	806,26 \$
Abinord	Équipement	20,59 \$
AllianceMobilité Bell	Cellulaire	66,07 \$
Aspirateur Pompe	Equipement de Nettoyage CDL	113,76 \$
Boucher Lise	Notaire	28,80 \$
Cauat	Répartition incendies	503,16 \$
Costello Donald	Contractuelle	400,00 \$
Costello Donald	Station Pompage	69,00 \$
Costello Donald	Contractuelle	400,00 \$
Dubé Larry	Quenouilles	195,00 \$
Dubé Larry	Station Pompage	26,00 \$
Dubé Larry	Quai	26,00 \$
Dubé Larry	Pompe/ Drainer Borne Fontaine	39,00 \$
Dave St-Germain	Internet Caserne	695,00 \$
Dave St-Germain	Internet Caserne	680,43 \$
Garage Martin Macameau	Essence	113,78 \$
Garage Martin Macameau	Essence	124,00 \$
Garage Martin Macameau	Pieces	56,01 \$
Garage Martin Macameau	Essence	12,01 \$
Garage Martin Macameau	Essence	117,30 \$
Installation Média-Pub	Enseignes	3 774,63 \$
Jean-Guy Roy Entrepreneur	Niveleuse	809,42 \$
Jessica Roy	Voyage / Poste	103,58 \$

Les Industries Blais	HDV	766,88 \$
Les Entreprises JLR.inc	Contrat Cueuillette	2 346,48 \$
Ministre des Finances	Police	21 624,00 \$
MRC	Déchets	22,00 \$
MRC	Quote-Part Déchet	10 099,30 \$
Médias Transcontinental	Semaine Incendie	362,17 \$
M.Roy Electrique	Pompe	124,17 \$
M.Roy Electrique	Lumiere Gym	121,03 \$
M.Roy Electrique	Lampe	126,47 \$
Municipalité Palmarolle	Sortie Camion	452,00 \$
Les Services Miniers J.M inc	Pavage	25 055,14 \$
Produit Pétolier Harricana	Centre des Loisirs	575,13 \$
Produit Pétolier Harricana	Centre des Loisirs	1 139,81 \$
Produit Pétolier Harricana	Garage	308,31 \$
Produit Pétolier Harricana	Garage	576,01 \$
Produit Pétolier Harricana	Centre des Loisirs	456,74 \$
Produit Pétolier Harricana	Bibliotheque	240,31 \$
Propane Nord-Ouest	Cylindre CDL	172,46 \$
Quincaillerie Palmarolle	Fluorescent	25,25 \$
Quincaillerie Palmarolle	Robinet	27,43 \$
Ressource Naturelle	Avis de Mutation	20,00 \$
Servitech Trudel inc.	Mesure boues	1 092,55 \$
Serrurier Beauchemin	Barre Panic	152,35 \$
Techni-Lab	Analyses	409,31 \$
Techni-Lab	Analyses	264,44 \$
Traction	Batteries Pompier	304,73 \$
Transport Clement Bégin	Activitée Golf	218,77 \$
Tourisme Abitibi-Témiscamingue	Adhésion	258,69 \$
Total		85 701,05 \$

## 5.2 REFINANCEMENT ET FINANCEMENT

**ATTENDU QUE**, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Duparquet souhaite emprunter par billet un montant total de 682 900 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
282	415 800 \$
10-2012	267 100 \$

**ATTENDU QU'**à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

**Rés.412-2014**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-PIERRE JULIEN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ALAIN LETARTE ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**QU'**un emprunt par billet au montant de 682 900 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 282 et 10-2012 soit réalisé;

**QUE** les billets soient signés par le monsieur le maire Gilbert Rivard et la secrétaire-trésorière Lise Boucher;

**QUE** les billets soient datés du 12 novembre 2014;

**QUE** les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

**QUE** les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

<b>2015</b>	<b>88 700 \$</b>
<b>2016</b>	<b>91 100 \$</b>
<b>2017</b>	<b>93 800 \$</b>
<b>2018</b>	<b>96 400 \$</b>
<b>2019</b>	<b>99 200 \$(à payer en 2019)</b>
<b>2019</b>	<b>213 700 \$ (à renouveler)</b>

**QUE** pour réaliser cet emprunt la Ville de Duparquet émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 12 novembre 2014), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2020 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 10-2012, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

**Rés.413-2014**

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE GAMACHE, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SYLVIE LAFORTUNE ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** la Ville de Duparquet accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Desjardins de l'Abitibi-Ouest pour son emprunt par billets en date du 12 novembre 2014 au montant de 682 900 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 282 et 10-2012. Ce billet est émis au prix de 100,00 CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

<b>88 700 \$</b>	<b>2,73000 %</b>	<b>12 novembre 2015</b>
<b>91 100 \$</b>	<b>2,73000 %</b>	<b>12 novembre 2016</b>
<b>93 800 \$</b>	<b>2,73000 %</b>	<b>12 novembre 2017</b>
<b>96 400 \$</b>	<b>2,73000 %</b>	<b>12 novembre 2018</b>
<b>312 900 \$</b>	<b>2,73000 %</b>	<b>12 novembre 2019</b>

**QUE** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré autorisé à celui-ci.

### 5.3 RADIATION DE CRÉANCES

Il est demandé au conseil de statuer sur l'a radiation de deux (2) créances qui apparaissent à la liste des comptes à recevoir. D'abord, le client 564 où il s'est glissé une erreur au niveau de l'imputation de 20,00 \$. Ensuite, le client 9867 doit un montant de 442,65\$ et il est impossible de recouvrer ce montant.

**Rés.414-2014**

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Julien, secondé par monsieur le conseiller Sylvain Audet et adopté à l'unanimité de radier les créances de 20,00 \$ et de 442,65 \$ de la liste des comptes à recevoir.

## 6. AFFAIRES COURANTES

### 6.1 AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU MUNICIPAL – FIN DES TRAVAUX

**Attendu que** suivant la recommandation de monsieur le député François Gendron, la Ville de Duparquet s'est vu octroyer une subvention de 15 000 \$ par monsieur le ministre des Transports, Robert Poëti.

**Rés.415-2014**

**En conséquence**, il est proposé par monsieur le conseiller Alain Letarte, secondé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Julien et adopté unanimement d'approuver la dépense de 25 055 \$ pour l'exécution des travaux de pavage sur les rues Principale, Desmarrais et Gamache, conformément aux exigences du ministère des Transports.

De plus, les travaux de pavage ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les rues dont la gestion incombe à la Ville et que le dossier de vérification a été constitué.

### 6.2 SÉANCES RÉGULIÈRES DU CONSEIL MUNICIPAL 2015

**Attendu que** le conseil municipal doit, par résolution, adopter les dates de ses séances régulières pour la prochaine année;

**Rés.416-2014**

**En conséquence**, il est proposé par madame la conseillère Solange Gamache, secondé par monsieur le conseiller Sylvain Audet et résolu unanimement d'approuver l'horaire des conseils municipaux selon la liste ci-dessous et de procéder à son affichage.

MARDI le 13 janvier 2015 à 19h00

MARDI le 3 février 2015 à 19h00

MARDI le 3 mars 2015 à 19h00

MARDI le 7 avril 2015 à 19h00

MARDI le 5 mai 2015 à 19h00

MARDI le 2 juin 2015 à 19h00

MARDI le 7 juillet 2015 à 19h00

MARDI le 4 août 2015 à 19h00

MARDI le 1<sup>er</sup> septembre 2015 à 19h00

MARDI le 6 octobre 2015 à 19h00

MARDI le 3 novembre 2015 à 19h00

MARDI le 1<sup>er</sup> décembre 2015 à 19h00

### 6.3 POSITION : MOUVEMENT APPRÉHENDÉ DE CENTRALISATION VERS QUÉBEC

**Position sur la régionalisation et décentralisation des lieux de pouvoirs et des effectifs du gouvernement du Québec en Abitibi-Témiscamingue**

**MOUVEMENT APPRÉHENDÉ DE CENTRALISATION VERS QUÉBEC**

#### **Position de la Ville de Duparquet:**

**CONSIDÉRANT** que nous reconnaissons l'importance de revoir les programmes et structures afin de respecter la capacité financière de l'État québécois à assumer son rôle actuellement et dans le futur;

**CONSIDÉRANT** l'importance d'occuper l'ensemble du territoire québécois et de s'assurer que l'ensemble des régions soit parties prenantes à la prospérité du Québec;

**CONSIDÉRANT** la contribution de l'Abitibi-Témiscamingue au développement du Québec, notamment du Nord-du-Québec, tant par son expertise que ses richesses naturelles;

**CONSIDÉRANT** les particularités de l'Abitibi-Témiscamingue, notamment la densité de population, la prépondérance des industries liées aux ressources naturelles, les premières nations, la contribution des quatre MRC et de la Ville de Rouyn-Noranda au développement de la région;

**CONSIDÉRANT** la nécessaire adaptation des normes et programmes aux réalités de l'Abitibi-Témiscamingue;

**CONSIDÉRANT** la qualité des emplois associés aux organismes et ministères du gouvernement du Québec et leurs impacts dans le dynamisme économique, social et culturel de l'Abitibi-Témiscamingue;

**CONSIDÉRANT** que les moyens de communication actuels permettent au gouvernement du Québec d'installer ses effectifs sur l'ensemble du territoire québécois, tant par la régionalisation, la décentralisation que la déconcentration;

**CONSIDÉRANT** l'importance de mettre à contribution des individus provenant de toutes les régions du Québec pour leurs connaissances, afin de tenir compte des particularités de toutes les régions du Québec, tant en matière de gouvernance administrative que politique;

**CONSIDÉRANT** l'avantage significatif que procure la possibilité de recruter partout au Québec.

#### **Rés.417-2014**

**En conséquence**, il est proposé par madame la conseillère Solange Gamache, secondé par madame la conseillère Sylvie Lafortune et adopté unanimement ce qui suit :

1) demander au gouvernement du Québec de préserver l'autonomie, la capacité d'agir et de décider des organisations et ministères présents en Abitibi-Témiscamingue dans le cadre de la révision des programmes gouvernementaux;

2) demander au gouvernement du Québec, qu'à titre d'interlocuteur privilégié, la CRÉ de l'Abitibi-Témiscamingue soit partie prenante en contribuant à la modulation et l'adaptation des normes et programmes aux réalités de la région et de connaître les plans du gouvernement du Québec en matière de desserte des services gouvernementaux aux régions;

3) réagir si des pouvoirs, des cadres ou des effectifs étaient centralisés à Québec.

#### **DÉPLOIEMENT DU MODÈLE DE GOUVERNANCE ET DE SERVICE EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE**

##### **Position de la Ville de Duparquet :**

**CONSIDÉRANT** que nous reconnaissons l'importance de revoir les programmes et structures afin de respecter la capacité financière de l'État québécois à assumer son rôle actuellement et dans le futur;

**CONSIDÉRANT** l'importance d'occuper l'ensemble de la région de l'Abitibi-Témiscamingue et de s'assurer que l'ensemble des MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Ville de Rouyn-Noranda soit parties prenantes de la prospérité de l'Abitibi-Témiscamingue;

**CONSIDÉRANT** la contribution des quatre MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Ville de Rouyn-Noranda au développement de la région;

**CONSIDÉRANT** les particularités des quatre MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Ville de Rouyn-Noranda;

**CONSIDÉRANT** la qualité des emplois associés aux organismes et ministères du gouvernement du Québec et leurs impacts dans le dynamisme économique, social et culturel des quatre MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Ville de Rouyn-Noranda;

**CONSIDÉRANT** que les moyens de communication actuels permettent au gouvernement du Québec d'installer ses effectifs dans les quatre MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et la Ville de Rouyn-Noranda;

**CONSIDÉRANT** l'importance de mettre à contribution des individus provenant des quatre MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Ville de Rouyn-Noranda pour leurs connaissances, afin de tenir compte des particularités de tous les territoires dans le développement de l'Abitibi-Témiscamingue, tant en matière de gouvernance administrative, citoyenne que politique;

**CONSIDÉRANT** l'avantage significatif que procure la possibilité de recruter du personnel de qualité sur tout le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue.

**Rés.418-2014**

**En conséquence**, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Julien, secondé par madame la conseillère Solange Gamache et résolu unanimement :

1) demander au gouvernement du Québec de respecter notre modèle de développement décentralisé régionalement, par le déploiement des cadres et des effectifs, des centres de service et centres décisionnels dans les quatre MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et la Ville de Rouyn-Noranda, et ce, pour l'ensemble des organisations et ministères;

2) communiquer cette orientation aux organisations de l'Abitibi-Témiscamingue;

3) réagir si des pouvoirs, des cadres ou des effectifs étaient centralisés en région sans respecter notre modèle décentralisé.

#### **CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (CISSS) DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE**

##### **Position de la Ville de Duparquet :**

**CONSIDÉRANT** que la Conférence régionale n'adhère pas à la nouvelle structure proposée sans avoir eu au préalable le portrait économique et l'analyse de ses impacts sur la desserte territoriale;

**CONSIDÉRANT** que la Conférence régionale est l'intervenante privilégiée du gouvernement du Québec en matière de développement régional;

**CONSIDÉRANT** que nous reconnaissons l'importance de revoir les programmes et structures afin de respecter la capacité de l'État québécois à assumer son rôle actuellement et dans le futur;

**CONSIDÉRANT** l'importance de créer un CISSS régionale qui saura prendre en considération les préoccupations de la population de l'ensemble de l'Abitibi-Témiscamingue et répondre à leurs besoins;

**CONSIDÉRANT** la contribution des quatre MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Ville de Rouyn-Noranda au développement de la région;

**CONSIDÉRANT** les particularités des quatre MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Ville de Rouyn-Noranda;

**CONSIDÉRANT** la qualité des emplois associés au CISSS et leurs impacts dans le dynamisme économique, social et culturel des quatre MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Ville de Rouyn-Noranda;

**CONSIDÉRANT** l'opportunité qu'offrent les moyens de communication afin d'établir des effectifs dans les quatre MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et la Ville de Rouyn-Noranda;

**CONSIDÉRANT** l'importance de mettre à contribution des individus provenant des quatre MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Ville de Rouyn-Noranda pour leurs connaissances, afin de tenir compte des particularités de tous les territoires dans le développement de l'Abitibi-Témiscamingue, tant en matière de gouvernance administrative, citoyenne que politique;

**CONSIDÉRANT** l'importance de continuer à offrir les spécialisations dans les différents territoires, dont les quatre MRC et la Ville de Rouyn-Noranda, et poursuivre le développement de chacune de ces spécialisations;

**Rés.419-2014**

**En conséquence**, il est proposé par monsieur le conseiller Alain Letarte, secondé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Julien, et résolu unanimement ce qui suit :

- 1) de demander au gouvernement du Québec que les membres du conseil d'administration du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue proviennent équitablement des cinq territoires;
- 2) de demander au gouvernement du Québec que des mesures soient prises afin que les membres des comités du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue proviennent équitablement des cinq territoires;
- 3) de demander au gouvernement du Québec que les cadres et cadres supérieurs ainsi que les fonctions, services et départements soient équitablement répartis dans les cinq territoires;
- 4) que les immobilisations déjà utilisées dans les cinq territoires servent à loger les fonctions, services et départements afin de diminuer les coûts;
- 5) de respecter les spécialisations historiques de chacune des neuf organisations de santé fusionnée et voir à des investissements équitables dans le futur dans les cinq territoires;
- 6) que chaque rapport annuel du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue fasse état des cinq éléments précédents.

**6.4 SOUTIEN SERVICE LOCAL DE LA POSTE**

**Attendu que** les réductions d'heures au service à la clientèle nuisent à l'accès des services dispensés par le bureau de poste pour nos citoyens.

**Rés.420-2014**

**En conséquence**, il est proposé par madame la conseillère Solange Gamache, secondé par madame la conseillère Sylvie Lafortune et adopté unanimement de demander à Postes Canada de maintenir les heures d'ouverture au service à la clientèle tel que celles qui sont en place actuellement puisque des réductions auraient comme impact un service inadéquat pour les citoyens.

**6.5 NOMINATION MEMBRE DU C.A. POUR LES LOGEMENTS SUBVENTIONNÉS SHQ**

Point reporté

**6.6 DEMANDE DE PERMIS POUR TERMINER LES TRAVAUX BÂTIMENT ACCESSOIRE**

**Attendu que** le garage de M. Steve Morin situé au 56 rue Principale a fait l'objet d'une décision de la cour supérieure en faveur de la Ville de

Duparquet et qu'une transaction dont les termes et conditions sont acceptés par le conseil le 3 décembre 2013 ;

**Attendu que** M. Steve Morin a adressé une demande verbale au conseil municipal pour obtenir un permis pour poursuivre les travaux de construction de son garage situé au 56 rue Principale et que son bâtiment ne rencontre pas les normes réglementaires de la Ville;

**Rés.421-2014**

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Audet, secondé par madame la conseillère Solange Gamache d'accorder à M. Steve Morin un permis l'autorisant à poursuivre les travaux pour compléter son garage en l'occurrence l'installation des portes et fenêtres, l'isolation, la couverture, la finition extérieure et intérieure.

Monsieur le conseiller Jean-Pierre Julien demande le vote ;

Monsieur le conseiller Sylvain Audet vote pour cette proposition ;

Monsieur le conseiller Alain Letarte vote pour cette proposition ;

Madame Solange Gamache vote pour cette proposition ;

Madame Sylvie Lafortune vote pour cette proposition ;

Monsieur le conseiller Jean-Pierre Julien vote contre cette proposition ;

Monsieur le maire Gilbert Rivard vote contre cette proposition et demande d'enregistrer sa dissidence.

Adopté à la majorité c'est-à-dire 4 voix pour la proposition et 2 voix contre la proposition.

## **7. RÉGLEMENTS**

- AVIS DE MOTION** 7.1 Monsieur le conseiller Jean-Pierre Julien donne avis de motion d'un règlement ayant pour objet d'établir le budget de l'année financière 2015, de fixer le taux de la taxe foncière et les modalités de paiement des taxes foncières et des compensations;
- AVIS DE MOTION** 7.2 Monsieur le conseiller Sylvain Audet donne avis de motion d'un règlement fixant le coût de la taxe de la cueillette des matières résiduelles;
- AVIS DE MOTION** 7.3 Monsieur le conseiller Alain Letarte donne avis de motion d'un règlement fixant le coût de la taxe de fonctionnement de l'assainissement des eaux usées;
- AVIS DE MOTION** 7.4 Madame la conseillère Solange Gamache donne avis de motion d'un règlement fixant le coût de la tarification de la police;
- AVIS DE MOTION** 7.5 Madame la conseillère Sylvie Lafortune donne avis de motion d'un règlement fixant le coût de la tarification du service de sécurité incendie;
- AVIS DE MOTION** 7.6 Monsieur le conseiller Jean-Pierre Julien donne avis de motion d'un projet de règlement fixant le coût de la taxe d'eau potable;
- AVIS DE MOTION** 7.6 Monsieur le conseiller Sylvain Audet donne avis de motion d'un projet de règlement fixant le coût de la taxe pour l'éclairage;
- AVIS DE MOTION** 7.7 Monsieur le conseiller Alain Letarte donne avis de motion d'un projet de règlement fixant le coût de la taxe pour financement de l'avenue du Boisé;
- AVIS DE MOTION** 7.8 Madame la conseillère donne avis de motion d'un règlement décrétant l'annexion d'une partie du territoire de Rapide-Danseur à Duparquet;

## **8. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL**

Madame la conseillère Solange Gamache informe du succès concernant l'organisation de la fête de l'Halloween; elle ajoute que le Comité des Loisirs se penche sur un party du Jour de l'An à Duparquet. Et que les activités pour le loisir des enfants se poursuivent.

## **9. PAROLE AU PUBLIC**

- Intérêts chargés sur les taxes foncières et envoi postal des rappels aux payeurs de taxes;
- Réparation du trop-plein sur le chemin du Moulin;
- Fossé du MTQ à l'entrée de la Ville;
- Ponceau

## **10. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**Rés.422-2014**

Tous les sujets ayant été abordés, sur proposition de madame la conseillère Solange Gamache, secondé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Julien, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 21 h 00.